

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input checked="" type="checkbox"/> Additional comments:
Commentaires supplémentaires: Cette copie est une photoreproduction | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X





Ms
FF
1029
.5
F8F82
File

France, Conseil d'Etat.

ARRÊT

DU CONSEIL D'ÉTAT

DU ROI,

Qui permet d'entreposer dans les Ports du royaume, pour être transportés à l'Etranger, dans l'année de l'entrepôt, en exemption de tous droits, excepté de celui du Domaine d'Occident, les Sirops & Tafias provenant des retours du transport & vente dans les Isles & Colonies françoises, des Morues seches de la pêche nationale.

Du 14 Mars 1768.

Extrait des Registres du Conseil d'Etat.

SUR ce qui a été représenté au Roi, étant en son Conseil, que rien n'étoit plus avantageux pour les Isles & Colonies françoises, & en même temps pour encourager la pêche de la morue à la côte de Terre-neuve, que d'accorder des facilités aux Négocians qui voudroient porter directement des morues auxdites Isles & Colonies françoises, en leur procurant la faculté d'entreposer dans les ports du royaume les sirops &

Centre for Nfld Studies

APR 22 1971

LOF 4360(433)
x from Bibliotheque Nationale Paris

2
tafias provenant des retours de ces morues : Et Sa Majesté
desirant donner dans tous les temps des marques de la
protection qu'Elle accorde à ces objets intéressans. Ouï
le rapport du sieur Del'Averdy, Conseiller ordinaire, &
au Conseil royal, Contrôleur général des finances ; Le
ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, a ordonné & ordonne
que les Capitaines des navires françois, qui, de la côte de
Terre-neuve, Saint-Pierre & Miquelon, auront porté auxdites
Iles & Colonies françoises les morues seches, provenant de
leur pêche, ou qui de France porteront auxdites Iles des
chargemens entiers de morues seches de pêche françoise,
pourront charger en retour, des sirops & tafias, qu'ils rap-
porteront & entreposeront dans les ports qui ont le privilège
de faire le commerce des Colonies, pour être exportés à
l'étranger, dans l'année dudit entrepôt, en exemption de
tous droits, à l'exception de celui du domaine d'Occident.
Pourront aussi les Capitaines des navires, qui, des ports de
France, porteront auxdites Iles ou Colonies françoises, des
pacotilles ou portions de chargemens de morues seches de
pêche françoise, en employer dans lesdites Iles, le produit
en achat de sirops & de tafias, qu'ils feront pareillement tenus
d'exporter à l'étranger, dans l'année de l'entrepôt qui en aura
été fait dans le port de leur désarmement ; & seront tenus les-
dits Capitaines de justifier la sortie desdits sirops & tafias à
l'étranger dans le délai d'un an, à peine de confiscation & de
cinq cents livres d'amende. FAIT au Conseil d'état du Roi,
Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le quatorze Mars mil sept-
cent soixante-huit. Signé CHOISEUL DUC DE PRASLIN.

A PARIS, chez P. G. SIMON, Imprimeur du Parlement,
rue de la Harpe, à l'Hercule, 1770.

